

Termonde,
le 15 juin 2018

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Cette déclaration s'applique à tous les produits en carton ondulé et carton compact des sites de production Belges de VPK Packaging NV dont on peut s'attendre à ce qu'ils entrent en contact avec des denrées alimentaires. Les produits en carton compact sont connus sous le nom de "Smart Packaging Solutions". VPK Packaging NV déclare que tous les produits sont conformes aux réglementations courantes en Europe.

Les emballages peuvent entrer en contact avec des denrées alimentaires de type II (denrées alimentaires sèches, non grasses, viande congelée permanente) et des denrées alimentaires de type III (denrées alimentaires qui doivent être épluchée, pelées ou lavées pour la consommation). A condition d'utiliser un emballage intérieur approprié, chaque type de denrées alimentaires peut être emballé dans nos produits. A condition d'utiliser un liner intérieur approprié ou un coating approprié sur le liner intérieur, le contact direct avec des denrées grasses est possible.

Cette déclaration se fonde sur les arguments ci-dessous:

1) Tous les liners sont conformes aux exigences en matière de pureté, migration et intégrité organoleptique, telles que fixées dans:

Regulation (EC) No 1935/2004 of the European Parliament and of the Council of 27 October 2004 on materials and articles intended to come into contact with food and repealing Directives 80/590/EEC and 89/109/EEC, Official Journal of the European Union L 338/4 of 13.11.2004, modified by app. no. 5.17 of the regulation (EC) No 596/2009 of 18 June 2009, Official Journal of the European Union L 188 of 18 July 2009, article 3,

Belgian RD 11 May 1992 - Royal decree concerning materials and articles intended to come into contact with food,

German Commodity Ordinance in the version of 23 December 1997 and amendments.

Foodstuffs, Consumer Goods and Animal Feed Code (Foodstuffs and Animal Feed Code - LFGB) in the version of the notification of 3 June 2013 (BGBl. p. 1426), last amendment by article 1 of the act of 24 April 2019 (BGBl.I p. 498), §§ 30 and 31,

Bfr-Recommendation XXXVI. Paper and board for food contact, recasted by 62nd Announcement, Bundesgesundheitsblatt 14 (1971) 83, last amended by 221st Announcement, Bundesgesundheitsblatt 61 (2018) 236, as of 1 September 2017),

Guidelines of the Council of Europe on paper and board materials and articles, made from recycled fibres, intended to come into contact with foodstuffs, Technical Document no. 3, version 2 of 10 June 2004.

Bishpenol A n'est utilisé nulle part dans la production, VPK Packaging ainsi est en conformité avec la Mise en œuvre de la Loi n° 2010-729 du 30 juin 2010 modifiée par la loi n° 2012-1442 du 24 décembre 2012, version 08/12/2014.

VPK Packaging NV fait réaliser les tests de migration une fois tous les deux ans sur tous les types de papier en tenant compte des points actuels méritant une attention particulière. Il est demandé à tous les fournisseurs des papiers, des cartons et les couches PE de fournir les documents disponibles concernant leur position quant à la sécurité alimentaire et la traçabilité.

2) VPK Packaging NV a été certifiée pour BRC/IOP depuis 2005 et BRC Global Standard For Packaging and Packaging Materials depuis avril et mai 2016 pour les trois usines et répond ainsi aux exigences relatives au management formulées dans le Règlement (CE) n° 2023/2006 et AP (2002).



Karel Van den Abbeele
BRC Manager